

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 87

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Mathias DUCAMIN (pouvoir à M. Yves SALANAVE-PEHE), Michel DARETTE (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Dominique TOUYA, Michel JESER, Régis CASSAROUME (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Véronique REMY, Gilbert AURRIAC (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Anthony BERBEL (pouvoir à Corinne CARRIAT), Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis Miguel CONEJERO), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE (pouvoir à Jean-Louis GROUSSET), Jérôme TOULOUSE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE (pouvoir à M. Francis GRINET), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Yves SALANAVE-PÉHÉ

Pour ce budget primitif 2020, les choix qui vous sont proposés sont :

- Une fiscalité constante pour la CFE et les taxes ménage,
- Des dépenses de fonctionnement en hausse globale de 2 %,
- Un recours à l'emprunt de 3 M€ qui ne dégrade pas notre capacité de désendettement et permet d'inscrire une capacité d'investissement de 6 M€.

Ces choix sont déclinés en suivant dans la présentation précise des sections de fonctionnement et d'investissement du BP 2020 :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – RECETTES :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 52 175 573 €.

Elles se déclinent comme suit :

- Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)

Ce chapitre s'élève à 80 000 €.

- Les recettes des services et du domaine

Elles s'élèvent à 2 488 775 €, soit +1,05 %.

- Recettes de la base de loisirs : 40 000 €,
- Recettes des crèches : participations des parents : 347 000 €
- Les mises à disposition de personnel : 1 792 200 € (dont 1,73 M€ pour le budget annexe déchets),
- Autres produits d'activités : 94 151 € (transport à la demande, cyber-bases, gens du voyage, photovoltaïque, coworking, charges mutualisées pépinières et autres charges),
- Redevances pour l'entretien des espaces verts : 79 424 €,
- La participation de la commune de Mourenx aux frais de fonctionnement du MIX : 46 000 €,
- Redevances d'occupation du domaine public en hausse : 90 000 €.

- Les impôts et taxes : ce chapitre représente 35,6 M€.

Le budget primitif 2020 est construit à partir des bases notifiées de 2019.

Ainsi, le panier fiscal total atteint **35,41 M€** ; il est composé de :

- La fiscalité des ménages (taxes foncières et d'habitation) et la cotisation foncière des entreprises qui représentent 17,24 M€,
- La prévision pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui représente 4,13 M€,
- La taxe sur les surfaces commerciales et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux qui représentent un total de 1,48 M€,
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (dotation de l'Etat pour compensation de la perte de taxe professionnelle) : 11,76 M€
- Le produit de la taxe GEMAPI : 800 K€.

D'autres produits :

- La taxe de séjour : 20 000 €,
- Les attributions de compensation négatives : 245 000 €,
- Les droits de place : 13 050 €.

- Les dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'élève à 12,23 M€. Il est en hausse de 1 %.

- Il intègre la dernière composante de compensation de la suppression de TP, à savoir la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) d'un montant de **6,9 M€** en 2020 (stable depuis plusieurs années).

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** qui ne comprend désormais plus **qu'une seule part, la dotation de compensation**, puisque la communauté de communes de Lacq-Orthez a une DGF « intercommunalité » négative depuis 2017 (139 K€ en 2019). Elle est prévue à hauteur de 3 M€ en 2020.
- **Les compensations des exonérations fiscales** : elles sont prévues à hauteur de 550 K€.
- **Les subventions et participations de fonctionnement** versées par divers organismes et collectivités représenteront 1,75 M€ en 2020.

- **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre enregistre les revenus des bâtiments à hauteur de 1 050 K€ dont 244 K€ de redevance photovoltaïque (seconde année).

- **Les produits exceptionnels**

En recette exceptionnelle est prévu un montant de 500 K€ correspondant au contentieux en cours avec l'Etat pour la DGF « part compensation » pour l'année 2020.

B – DEPENSES :

➤ **Les charges à caractère général**

Elles évoluent de 3,84 % soit + 366 K€ par rapport au budget primitif 2019.

Cette hausse provient principalement de la hausse du carburant, de l'acheminement et de l'entretien des installations d'éclairage public, des taxes foncières, vêtements de travail, financement d'interventions externalisées pour l'activité de désherbage, formations CACES.

➤ **Les charges de personnel** : une évolution globale de 3,24 %

L'évolution de la masse salariale prend en compte les priorités posées en 2019 concernant le désherbage (remplacement de deux postes initialement supprimés, recrutement d'une brigade de 4 contractuels pour 4/5 mois en renfort) mais aussi **la prévision du remplacement de tous les postes des agents partant à la retraite en 2020 soit l'équivalent de 10 postes**. Le budget acte également la création d'un poste d'instructeur au service urbanisme, indispensable au regard de l'augmentation des renseignements à fournir et des actes d'urbanisme à instruire par l'intercommunalité pour le compte des communes.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) est prévu entre 1 et 1,1%.

L'évolution tient compte également des mesures découlant du PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations) et du financement en année pleine des tickets restaurants.

➤ **Les atténuations de produits**

Ce chapitre s'élève au total à 15 101 514 €. Il se décompose ainsi :

- La prévision pour les attributions de compensation versées aux communes : 12 593 650 €.
 - La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales : la **prévision budgétaire au budget primitif se base sur l'hypothèse** d'un FPIC global identique à 2019 soit 3 351 332 € et à la même répartition entre communauté et communes soit 2 490 000 € pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et 861 332 € à la charge des communes.
 - Le solde de la convention de reversement avec la communauté de communes de Salies-de-Béarn pour un montant prévisionnel de 17 864 €.
- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions aux organismes publics et privés).

Ce chapitre représente 5 059 446 €.

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 300 000 € pour la contribution au SDIS,
- 242 000 € pour les indemnités et formations des élus,
- 657 000 € au titre de la GEMAPI (hors AC : 143 K€),
- 136 000 € pour la convention avec l'UPPA,
- 350 000 € : inscription du déficit prévisionnel de la zone de N'Haux,
- 2 367 446 € pour les autres participations aux organismes publics et les subventions aux associations,
- 7 000 € de crédit pour des créances en non-valeur,
- A compter de 2020, prise en charge par la Région de la participation financière du transport scolaire des écoliers, collégiens et lycéens.

➤ **Les charges financières**

La prévision pour les intérêts de la dette s'élève à 930 K€.

➤ **Les charges exceptionnelles**

- Les aides financières aux étudiants : 70 000 €
- Le reversement de la taxe de séjour : 27 000 €

La section de fonctionnement permet de dégager un **autofinancement global de 4 000 000 €** dont 3 700 000 € pour couvrir les dotations aux amortissements. Ainsi, le virement dégagé pour la section d'investissement s'élève à **300 000 € (1,4 M€ EN 2019)**.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement se décline comme suit :

- Subventions et cautions : 229 601 €
- Cessions : 1 065 494 €
- Titres de participations : 15 000 €
- Le fonds de compensation de la TVA : 987 475 €
- Emprunt prévisionnel : 3 000 000 €
- Dotations aux amortissements et opérations d'ordre : 3 700 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 300 000 €

Soit un total de recettes attendues de **9 297 570 €**

Le capital de la dette s'élève à **3 276 000 €**.

Le disponible pour opérations d'investissement au budget primitif 2020 y compris fonds de concours s'élève donc à 6 021 570 €.

Cette capacité d'investissement se décompose ainsi :

PÔLE AMENAGEMENT 3 153 914 €

- Eclairage public..... 750 000 €
- Espaces verts 100 000 €
- Voirie..... 1 150 000 €
- Parc routier – moyens techniques..... 449 000 €
- Bâtiments..... 504 914 €
- Aménagement 200 000 €

PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 684 000 €

- Lancement opération Chemstart'up 4 (frais MO)..... 200 000 €
- Aides aux entreprises..... 170 000 €
- Réserves foncières 100 000 €
- Frais études permis aménager Célianèse..... 100 000 €
- Base de Loisirs (équipement, mobilier, jeux enfants) 50 000 €
- Plan Local de Randonnées (passerelle, panneaux, sentiers interprétation) 30 000 €
- Commerce..... 30 000 €
- Reversement cautions loyers 4 000 €

PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE	491 848 €
- Petite Enfance	12 752 €
- Services à la population.....	25 000 €
- Logement social.....	185 096 €
- Guichet unique Habitat / Energie	200 000 €
- Aire de grand passage Orthez.....	40 000 €
- Transport.....	29 000 €
PÔLE RESSOURCES	1 691 808 €
- Informatique	209 510 €
- Aménagement numérique.....	130 586 €
- Communication	5 000 €
- Service Entretien	10 000 €
- Fonds de concours	1 250 000 €
- <i>Opération d'ordre</i>	86 712 €

Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2020
Total des dépenses	52 175 573,00	52 175 573,00
011 - Charges à caractère général	9 893 276,00	9 893 276,00
012 - Charges de personnel	17 094 337,00	17 094 337,00
014 - Atténuation de produits	15 101 514,00	15 101 514,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 059 446,00	5 059 446,00
66 - Charges financières	930 000,00	930 000,00
67 - Charges exceptionnelles	97 000,00	97 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	300 000,00	300 000,00
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 700 000,00</i>	<i>3 700 000,00</i>

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2020
Total des recettes	52 175 573,00	52 175 573,00
013 - Atténuation de charges	80 000,00	80 000,00
70 - Produits des services	2 488 775,00	2 488 775,00
73 - Impôts et taxes	35 694 834,00	35 694 834,00
74 - Dotations, subventions, participations	12 230 044,00	12 230 044,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 050 208,00	1 050 208,00
76 - Produits financiers	45 000,00	45 000,00
77 - Produits exceptionnels	500 000,00	500 000,00
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>86 712,00</i>	<i>86 712,00</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2020
Total des dépenses	9 297 570,00	9 297 570,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 280 000,00	3 280 000,00
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	372 910,00	372 910,00
204 - Subventions d'équipement versées	2 035 096,00	2 035 096,00
21 - Immobilisations corporelles	1 082 266,00	1 082 266,00
23 - Immobilisations en cours	2 310 000,00	2 310 000,00
27- Autres immobilisations financières	130 586,00	130 586,00
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>86 712,00</i>	<i>86 712,00</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2020
Total des recettes	9 297 570,00	9 297 570,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	987 475,00	987 475,00
13 - Subventions d'investissement	225 601,00	225 601,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	3 000 000,00
165 - Dépôts et cautions reçues	4 000,00	4 000,00
26 - Participations et créances	15 000,00	15 000,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 065 494,00	1 065 494,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 000,00	300 000,00
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 700 000,00</i>	<i>3 700 000,00</i>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte les chapitres du budget primitif principal 2019 comme suit : chapitres 011, 66, 67 (85 voix pour, 2 abstentions), chapitre 012 (86 voix pour, 1 abstention), chapitre 014 (63 voix pour et 24 abstentions), chapitre 65 (83 voix pour, 4 abstentions), chapitre 023, 042 (84 voix pour, 3 abstentions) des dépenses de la section fonctionnement ; chapitres 013, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 042 (85 voix pour, 2 abstentions) des recettes de la section fonctionnement ; chapitres 16, 204 (84 voix pour et 3 abstentions), chapitres 20, 21, 23, 27, 040 (85 voix pour, 2 abstentions) des dépenses de la section investissement et chapitres 10, 13, 165, 26, 024, 021, 040 (85 voix pour, 2 abstentions), chapitre 16 (84 voix pour et 3 abstentions) des recettes de la section investissement.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



SIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 11/12/2019